

## Promotion du Sport Santé



**ACTION :** développer la pratique sportive sur prescription médicale



**STRUCTURES ÉLIGIBLES :** Clubs, CD et CR

Pour la Fédération Française Sports pour Tous, les Activités Physiques et Sportives ont un rôle complémentaire pour un accompagnement efficace des patients et sont source de mieux-être, d'intégration sociale et de plaisir avec des impacts positifs sur la santé globale de l'individu qui permettent de diminuer la consommation de médicaments.

Le sport sur ordonnance a progressivement fait son apparition dans les textes de loi français. Le décret du 30 décembre 2016 précise : Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Le sport sur ordonnance s'adresse donc aux personnes atteintes d'une Affection de Longue Durée (ALD). La liste de ces ALD représente un groupe de 30 maladies qui nécessitent un traitement particulier et un suivi prolongé (article L. 322-3 du Code de la Sécurité Sociale).

Gardons à l'esprit que c'est le plaisir qui permettra au non-pratiquant de se transformer en « sportif » avec ou sans prescription médicale.

Cette action doit permettre de répondre aux engagements fédéraux suivants : L'ensemble de nos actions est en adéquation avec notre pédagogie spécifique de l'éducation par le sport.

---

### A QUOI SERT LE PROJET ?

- ⌚ Accueillir le public avec une prescription médicale et les transformer en pratiquant sur le long terme
- ⌚ Être reconnu comme expert sur la thématique par les professionnels de santé
- ⌚ Être identifié facilement par le public cible

---

### COMMENT METTRE EN PLACE LE PROJET ?

Un animateur formé sur la prescription médicale (Staps, certains BP, CQP ALS option APSPM) ainsi qu'un projet de Club sur la thématique est essentiel. Le référencement des activités du Club sera également essentiel.

Vous devrez détailler dans votre projet la façon dont vous organisez l'accueil de ce public avec une prescription médicale sur le long terme ainsi que tous les outils que vous utiliserez

pour répondre à ces objectifs (tests, programmes, lien avec les professionnels de santé, etc.).

---

## QUELLES STRUCTURES PEUVENT VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET ?

Les Comités Départementaux et Régionaux peuvent vous accompagner dans ce projet. Ainsi que les maisons sport-santé, l'ARS, le médecin-conseils des DRAJES et le référent national.

---

## QUELS IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DU CLUB ? DU COMITÉ ?

Être reconnu et identifié sur son territoire comme un lieu de pratique pour les personnes avec une prescription médicale. Nous attendons des projets qu'une pérennisation de la pratique 1 an après la fin du projet soit effective de façon significative (personne toujours licenciée à N+1).